

LA FORMATION CONFISQUÉE AUX AGENTS ?

Dans le cadre de la mise en place du Plan Pluriannuel de Formation 2016-2018, une stratégie de communication sera déployée par la Direction afin de promouvoir les dispositifs de formation à l'interne. Dans cette optique, le management sera le vecteur principal du message de la direction.

Pour le démarrage de la campagne EPA/EP 2016, un catalogue papier répertoriant l'ensemble des formations disponibles et précisant la philosophie de la direction sur ce domaine sera remis à toute la ligne managériale et servira de base aux EPA & EP.

L'établissement souhaitait limiter l'accès à cette documentation aux managers.

Comment avoir un entretien équilibré si l'une des parties n'a pas le même niveau information ?

Fort de ce constat, le SNU a exigé que ce catalogue soit également mis à disposition des agents afin qu'ils puissent lors de leur préparation s'approprier les contenus pouvant les concerner.

Face à notre exigence, la direction s'est engagée à mettre un exemplaire par agence à disposition du personnel. Nous invitons toutes et tous les agents, en lien avec les représentants régionaux SNU, à être vigilants quant au respect de cet engagement.

Une évolution est prévue au mois de septembre : ce catalogue sera dématérialisé et pourra être consulté via le bureau métier. Et une recherche pourra se faire par mots clés.

L'Université du management continue à se poser comme l'interlocuteur unique de la formation pour les cadres, creusant un peu plus le fossé entre cadres et non cadres.

Le SNU défend le principe qu'une formation peut être parfois mixée entre cadres et non cadres afin de favoriser la cohésion d'équipe. Cette université du management tend de plus en plus à être un outil de formatage idéologique et de changement de culture. Le SNU s'emparera de cette question avec l'appui de son Secteur Cadres.

Les informations complémentaires demandées par les organisations syndicales **concernant les dispositifs individuels de formation** (CPF, CIF, VAE, Bilan de compétence) confirment les craintes du SNU sur la sous-utilisation de ces derniers. En effet les chiffres sont édifiants : **moins d'1% des salariés ont pu en bénéficier.**

Le SNU a exigé la communication des chiffres concernant les agents publics, absents de ce document.

**POUR DEFENDRE
VOS DROITS**



**SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?**